



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## **régions ultra-périphériques**

Question écrite n° 25234

### **Texte de la question**

M. Mansour Kamardine a bien pris connaissance de la réponse apportée en date du 15 septembre 2003 à sa question n° 20623 relative aux aides accordées aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM) au titre des fonds européens et plus particulièrement du Fonds européen de développement (FED). S'il remercie Mme la ministre de l'outre-mer d'avoir bien voulu répondre avec célérité à la question posée, il entend à nouveau attirer son attention sur le fait que le chiffre de la population retenu en 2000 était en deçà de la population officielle qui s'élevait depuis 1997 à 131 320 habitants. Le dernier recensement du 30 juillet 2002 ayant fixé la population légale de la collectivité départementale de Mayotte à 160 265 habitants il souhaiterait savoir dans quelle mesure elle pourrait préciser de nouveau sa réponse à l'aide de ces données statistiques plus récentes. Dans l'affirmative, il souhaiterait donc qu'elle lui indique les nouveaux ratios, d'une part, sur la base du recensement de 1997 et, d'autre part, pour l'application de l'enveloppe du IXe FED, sur la base des nouveaux chiffres du recensement du 30 juillet 2002.

### **Texte de la réponse**

Il est tout à fait exact que la population de Mayotte a été évaluée par le recensement de 1997 à 131 320 habitants. Néanmoins, l'honorable parlementaire ayant demandé, dans la question n° 20623 du 23 juin 2003, que soient précisés les fonds européens alloués à tous les territoires classés PTOM depuis 1990 (par programme d'aide et par tête d'habitant), les données fournies devraient être harmonisées pour pouvoir être comparables. C'est pourquoi la ministre de l'outre-mer a utilisé dans sa réponse du 15 septembre 2003 les données communiquées par la Commission européenne et qui représentent une base commune pour la détermination des ratios demandés. L'actualisation de la population de Mayotte au regard du recensement de juillet 2002 supposerait - pour que les comparaisons restent valables - que les populations de chacun des autres PTOM puissent être actualisées à cette même date.

## Données clés

- Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)
- Circonscription : Mayotte (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 25234
- Rubrique : Politiques communautaires
- Ministère interrogé : outre-mer
- Ministère attributaire : outre-mer

## Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7233
- Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9884